

MAIRIE DE MOTREFF
FINISTERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize
le premier avril
à 18 H 00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie
en séance publique sous la présidence de
José LE GUELAFF Maire

Etaient présents :LE GUELAFF CAILLAREC CONGRETA DEMOUGE EBREL FEAT HEMON
HOURMAND KERAVAL KERVOELEN LAUTROU LECHEVREL DANTEC

Formant la majorité des membres en exercice

Absents : Mme GOIC excusée pouvoir de vote à M.CAILLAREC, M. DENIEL

Mme DANTEC Estelle a été élue secrétaire

OBJET : comptes de gestion 2015

Le Conseil Municipal examine et adopte les comptes de gestion 2015 de la
commune, du service d'eau et du lotissement :

Ces comptes sont adoptés à l'unanimité.

OBJET : Comptes administratifs 2015

Le Conseil Municipal examine et adopte les comptes administratifs 2015 de
la commune, du service d'eau et du lotissement, présentés par M. CAILLAREC, adjoint, le Maire
ne participant pas au vote :

- CA de la commune : pour 13
- CA du service d'eau : pour 13
- CA du Lotissement Rue de l'Etang : pour 13

Ces comptes sont adoptés.

AFFECTATION DU RESULTAT Service Eau

Le Conseil Municipal décide de l'affectation du résultat de la commune tel que ci-dessous indiqué :

SERVICE D'EAU

Total dépenses de fonctionnement 2015 : 74 441.51 euros

Total recettes de fonctionnement 2015 : 105 307.36 euros
(y compris excédent reporté 2014)

Résultat : 33 865.85 euros

Prélèvement prévu pour les dépenses d'investissement : 26 050.00euros

Il peut être réalisé
et l'excédent de fonctionnement à imputer au BP 2016 sera égal à 7 815.85

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal décide de l'affectation du résultat de la commune tel que ci-dessous indiqué :

COMMUNE

Total dépenses de fonctionnement 2015 : 378 941.46 euros

Total recettes de fonctionnement 2015 : 506 522.98 euros
(y compris résultat reporté année 2014)

Résultat : 127 581.52 euros

Prélèvement prévu pour les dépenses d'investissement : 115 921.42 euros

Il peut être réalisé

Et l'excédent de fonctionnement à imputer au BP 2016 sera de 11 660.10 euros.

OBJET : Budgets primitifs 2016

Le Conseil Municipal examine et adopte les budgets primitifs 2016 de la commune, du service d'eau et du lotissement :

- Budget de la commune : pour 14
- Budget du service d'eau : pour 14
- Budget du Lotissement Rue de l'Etang : pour 14

Ces budgets sont adoptés à l'unanimité.

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Madame LE MOIGNE, adjoint technique 2^{ème} classe, remplit les conditions pour être nommée adjoint technique 1^{ère} classe.

Le conseil municipal, par ce fait, modifie le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessous

Filière	Grade (s)	Durée hebdomadaire de service	Date d'effet
Technique	<u>Création</u> Adjoint technique 1 ^{ère} classe	Temps complet	05/01/2016
	<u>suppression</u> Adjoint technique 1 2 ^{ème} classe	Temps complet	05/01/2016

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents qui sont nommés par arrêté de l'autorité territoriale après avis de la commission paritaire à ces emplois seront inscrits au budget au compte 6411 et les crédits seront reconduits chaque année.

OBJET : Demandes de subvention pour la réalisation d'un inventaire complémentaire du classement des cours d'eau auprès du Conseil Général et l'Agence de l'eau

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 05 février 2016, l'assemblée a demandé un complément d'étude du classement des cours d'eau et que des subventions peuvent être accordées pour cette réalisation, notamment par le Conseil Général et l'Agence de l'eau.

Le montant de cet inventaire complémentaire s'élève à 1 925.00 hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
-sollicite des subventions pour la réalisation de l'inventaire complémentaire des cours d'eau auprès du Conseil Général et l'Agence de l'eau.

OBJET : Collectif pour la défense de l'école

M. Demouge, adjoint aux affaires scolaires, annonce qu'un collectif pour la défense de l'école a été créé.

Il a pour objectif de mener des actions pour la défense de notre école, mais aussi de toutes les écoles rurales et la vie à la campagne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette démarche et apporte son soutien au collectif.

OBJET : Désherbage à la bibliothèque associative motreffoise.

Vu le nombre important d'ouvrages à la Bibliothèque Associative Motreffoise, l'équipe de bénévoles de cette association sollicite l'autorisation de procéder à un désherbage selon les modalités autorisées.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au désherbage de la Bibliothèque associative motreffoise.

Objet: Répartition du Fonds de Péréquations des Ressources Intercommunales (FPIC) pour l'année 2016.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales est un mécanisme de péréquation nationale mis en place en 2012, alimenté par des prélèvements sur les ressources fiscales des groupements et des communes qui sont ensuite redistribuées vers les collectivités les moins favorisées. Les collectivités peuvent soit adopter la répartition de droit commun calculée par les services préfectoraux soit y déroger par une répartition dite dérogatoire ou par une dérogation libre.

Pour l'année 2015, la répartition de droit commun était favorable à l'ensemble de l'intercommunalité avec un solde positif 67 813€ pour Poher Communauté et de 104 599€ pour les Communes membres (dont 7 953 € pour Motreff). Le FPIC permet à la collectivité de compenser en partie les baisses successives de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Poher communauté entend déroger à la répartition de droit commun pour l'année 2016 en conservant l'intégralité du solde positif correspondant à la part attribuée aux communes et ce "pour répondre à ses besoins de fonctionnement".

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DEMANDE** l'application de la répartition de droit commun pour l'année 2016.